



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2014**

Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - Marie-Thérèse LAGRANGE - Jean-Jacques GATEAUD - Denis BERTHOUD - Christiane CLAUDE - Chantal COURDIOUX - Dominique DASSONVILLE - Pierre-Yves FICHET - Thibaut FOUGERAS - Joël GROSJEAN - Patrick LYOT - Valérie TARDY - Jean-Marc TRAHAND.

Convoqués en séance ordinaire le 19 AOUT 2014 à 20 h 00.

Excusés ayant donné pouvoir : Roland SCHULTZ à Pierre-Yves FICHET

Désignation d'un secrétaire de séance : Thibaut FOUGERAS

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 28/07/2014, le conseil délibère.

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance.

1. Gestion Financière : Budget communal - décision modificative - assujettissement à la TVA pour l'opération boulangerie/supérette
2. Mise en place du bail commercial pour la location de la boulangerie/supérette
3. CAMVAL : Désignation de deux représentants à la CLETC
4. Ressources Humaines : Convention de stage (stagiaire étudiant- service espaces verts)
5. ONF : Assiette de coupes 2015 et affouages 2014
6. Echange de parcelles
7. Devis divers
8. Informations diverses

1^{ER} POINT : DÉCISION MODIFICATIVE : Révision de crédits - BUDGET COMMUNAL 2014

Dans le cadre de l'assujettissement à la TVA pour l'opération d'investissement de l'aménagement d'une boulangerie/supérette (178),

Afin de pouvoir récupérer la TVA sur des mandats émis sur l'exercice 2013,

Il convient de procéder à une augmentation de crédits pour l'opération mentionnée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme le maire à procéder à l'opération comptable suivante : Dépenses / Recettes d'investissement - C 2313/ opération 178 - 135 000 €

2^{ème} POINT : MISE EN PLACE DU BAIL COMMERCIAL : LOCATION DE LA BOULANGERIE/SUPÉRETTE

Mme le Maire propose à l'assemblée de valider le bail de location entre la commune d'Igé et M. et Mme Sébastien MEUNIER afin qu'il puisse être signé au 1^{er} septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE Mme le Maire à signer ledit bail et à y apporter les modifications nécessaires.

3^{ème} POINT : CAMVAL : Désignation de deux représentants à la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Vu le courrier de la Communauté d'Agglomération Mâconnais Val de Saône du 4 juillet 2014,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués de la Commune auprès de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉSIGNE en qualité de représentants à la CLECT de la CAMVAL : Messieurs Gérard BUONO et Roland SCHULTZ

4^{ème} POINT : RESSOURCES HUMAINES : Convention de stage (stagiaire étudiant- service espaces verts)

Mme le Maire fait part à l'assemblée de la demande de M. Raphaël HUOT, âgé de 17 ans et étudiant en bac pro 3 ans aménagements paysagers à la Maison Familiale Rurale de Senonais à Gron, qui souhaite pour son année de terminale (année scolaire 2014-2015) effectuer un stage en alternance au service espaces verts de la commune d'Igé.

Ce jeune homme sera présent sur la commune à raison de 35 heures hebdomadaires, une à deux semaines consécutives par mois, voire 3 en septembre 2014 et en juin 2015.

Mme le Maire rappelle que M. HUOT a déjà effectué quelques semaines de stage sur la commune ce qui a permis d'évaluer ses qualifications professionnelles et humaines.

Elle propose de lui attribuer une gratification exemptée de charges sociales.

Afin de garantir une sécurité optimale dans ces déplacements, Mme le Maire propose, par convention d'occupation précaire, de lui attribuer un logement actuellement vacant (logement se trouvant au-dessus de l'école). Elle propose également à l'assemblée, la gratuité totale de ce logement durant la durée totale du stage (loyers et charges).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide : D'INSTITUER une gratification à hauteur de 100 €/semaine travaillée. Toutes les modalités de cette rémunération seront définies par une convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité.

5^{ème} POINT : ONF : Assiette de coupes 2015 et affouages 2014

La parole est donnée à M. BERTHOUD.

Suivant le plan d'aménagement forestier établi par l'ONF pour la période de 2006 à 2020, la destination des coupes inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2015 sera réalisée comme suit :

La vente par les soins de l'ONF des coupes n° 29b, 14, 69a et 70 en 2015 (estimation financière non fournie par l'ONF à ce jour)

La délivrance totale en 2015 du taillis, des houppiers et petites futaies de la parcelle 30 aux affouagistes

La commune d'Igé ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement de la coupe délivrée (parcelle 30). Cette parcelle sera coupée « à blanc ». Les lots feront environ 800 m². Le tarif de 45 € par lot reste inchangé.

Les inscriptions se feront en mairie du 1^{er} au 26 septembre 2014.

DÉLAIS À RESPECTER DANS LES COUPES AFFOUAGÈRES

- Abattage du taillis et des petites futaies le 15 avril 2015,
- Vidange du taillis et des petites futaies le 15 octobre 2015.

6^{ème} POINT : Echange de parcelles

La parole est donnée à M. BERTHOUD.

Pour faire suite aux différents échanges avec M. James CARPI, il convient de définir avec précision les surfaces à échanger. Un document d'arpentage s'avère donc nécessaire.

Un contact sera pris avec un géomètre après accord de M. CARPI. Les frais de bornage se feront par moitié.

Une fois les surfaces définies, l'échange se fera avec une soulte sur la base de :

- parcelle H 294 : 1 € le m²
- parcelle D 47 : 0.20 € le m²

Les frais d'acte notarié seront à la charge de M. CARPI.

L'assemblée délibérera lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

7^{ème} POINT : Devis divers

Pose de deux compteurs pour la boulangerie et le poids public avec couvercle en tôle striée sur le regard (l'ancien couvercle en béton étant en très mauvais état) - Lyonnaise des Eaux pour 823.98 € TTC. Les travaux seront réalisés le mercredi 27 août 2014. Accord à l'unanimité

8^{ème} POINT : informations diverses

1. SYDESL

Mme le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs de vente pour l'électricité ne seront plus réglementés (au 1^{er} janvier 2015 pour le gaz).

Dans le but de mieux étudier cette proposition, il est décidé au sein de l'assemblée de constituer un groupe de travail. Sont désignés : MM BUONO - FOUGERAS - TRAHAND et MM SCHULTZ - GROSJEAN, délégués auprès du SYDESL.

2. FAISEAU HERTZIEN

Mme le Maire présente le plan d'établissement de servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques au bénéfice du centre de MONT DE MANDE.

Etendue et nature des servitudes projetées :

Limites de la zone de protection : création autour du centre une zone de protection radioélectrique de 1500 mètres.

Limites de la zone de garde : à l'intérieur de la zone de protection, création d'une zone de garde radioélectrique de 500 mètres. Ces servitudes seront portées sur le PLU.

3. BILAN ENERGETIQUE : présentation le LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014 à 18 h 30 en mairie est arrêtée.

4. PROBLEMES DE VOISINAGE

Mme le Maire signale quelques problèmes de voisinage dus aux nuisances sonores au Martoret et dans le bourg.

5. DIVERS

M. BERTHOUD propose de faire intervenir un lamier pour élaguer des arbres en bordure de voirie. Une réunion sera programmée pour effectuer un repérage.

M. FICHET signale qu'une pancarte serait à refixer à l'angle de la Rue du Vieux Moulin, le long de la propriété HUGUENET.

Il fait part d'une demande de M. HUGUENET pour la pose d'une grille devant sa propriété pour canaliser les eaux de ruissellement. M. GROSJEAN examinera le problème.

Il signale également la prolifération de l'ambrosie et demande à chacun d'être vigilant. Une parcelle communale en location étant infestée par cette plante, le locataire sera informé de faire le nécessaire en procédant à l'arrachage.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 21 H 30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le LUNDI 22 SEPTEMBRE 2014 à 20 h 00

Affiché le 01/09/2014